

Sous réserve d'autorisation d'ouverture
par la DRAJES de Normandie

CALENDRIER PREVISIONNEL

DATES

Du 15 Janvier 2024
Au 19 Décembre 2025

LIEU

Rouen
Accessible aux personnes en situation
de handicap

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Fin des inscriptions :
15 Décembre 2023

DURÉE

1200 heures :
700h aux CEMEA
500h minimum en structure
professionnelle.

TARIF DE LA FORMATION

10 500€

TAUX DE RÉUSSITE

90% sur la dernière promotion

CONTACTS

CEMEA DE NORMANDIE
33 route de Darnétal
76000 - Rouen
02.32.76.08.40
www.cemea-normandie.fr

LE DESJEPS

Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, délivré par le ministère chargé de la jeunesse, est un diplôme d'Etat inscrit au niveau 6 du répertoire national des certifications professionnelles. Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle d'expertise technique et de direction à finalité éducative dans les domaines d'activités socio-éducatives ou culturelles. **N° RNCP : 4910**

OBJECTIFS

Le DESJEPS est un diplôme spécifique aux fonctions de direction, liées au projet de la structure. Il permet la reconnaissance d'une fonction professionnelle de direction dans le champs de l'animation et du sport.

Le directeur assure en autonomie son activité d'encadrement dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure

LES UNITÉS CAPITALISABLES

UC1 : Être capable de construire la stratégie d'une organisation du secteur

UC2 : Être capable de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur

UC3 : Être capable de diriger un projet de développement

UC4 : Être capable d'organiser la sécurité dans le champ d'activité

LES + DE CETTE FORMATION

La seule formation DESJEPS animation socioéducative ou culturelle en Normandie.

Le rythme de l'alternance (environ 1 semaine/mois aux CEMEA).

Une relation continue entre stagiaire, structure professionnelle et CEMEA.

Formation certifiée Qualiopi.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

Le DESJEPS est délivré par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), après validation de chacune des 4 Unités Capitalisables de la formation. Suite au jury régional final, si validation des 4UC, le diplôme est délivré par la DRAJES.

CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

- **Déposer un dossier d'inscription complet**
(à retirer dans nos bureaux ou à télécharger sur notre site internet : www.cemea-normandie.fr)
- **Contactez les CEMEA pour confirmer la faisabilité de la formation au regard du poste occupé**
- **Être titulaire de l'attestation « premiers secours » (PSC1)**
- **Être âgé de plus de 18 ans au 1er janvier de l'année de l'admission**
- **Répondre à l'une des cinq conditions suivantes :**
 - Être titulaire du DEFA ou de diplômes reconnus équivalents
 - Être titulaire du DEJEPS spécialité « animation socio éducative ou culturelle »
 - Être titulaire d'un diplôme de niveau 7 inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles
 - Être titulaire d'un diplôme de niveau 6 dans le champ de l'animation enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles
 - Justifier de 36 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 2400 heures minimum.
- **Réussir les tests de sélection d'entrée en formation**
(entretien et écrit)
- **Avoir une structure professionnelle pour l'entrée en formation**

COÛT DE LA FORMATION

- Frais de dossier : salariés 75€
- Coût pédagogique de la formation : 10 500€

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

<https://cemea-formation.com/CGV/>

FINANCEMENTS POSSIBLES

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Contrat d'apprentissage (CFA PSS)
- Contrat de professionnalisation
- Dispositif Pro-A
- Prise en charge par un OPCO
- Prise en charge par un employeur
- Financement Région ou Pôle Emploi (D.E.)

EMPLOI

Un certain nombre d'appellations ont aujourd'hui cours : directeur, chef de projet, délégué régional, responsable de secteur, directeur de service...

Le directeur diplômé DESJEPS travaille dans le cadre d'associations de jeunesse, d'éducation populaire et de sport, de collectivités territoriales, de regroupements intercommunaux, du secteur médico-social, d'entreprises du secteur marchand ou de l'économie sociale et solidaire.



Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.
- Soutenir la transformation des dynamiques de territoire.
- Favoriser le développement des liens sociaux.
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs pratiques, leurs représentations.
- Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous.
- Participer à une éducation critique aux médias et à l'information.
- Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturalité.
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.
- ...

Notre conception de la formation :

- La formation est un besoin et un droit tout au long de la vie professionnelle.
- La formation est un espace de rencontre de publics différents et de confrontation d'idées et de pratiques.
- L'entrée en formation est indépendante de la possession de diplômes scolaires ou universitaires.
- La formation prend en compte les parcours des personnes; c'est un facteur de promotion sociale.
- La laïcité est une de nos références et de nos pratiques.
- La formation est un lieu du développement culturel.
- La formation est un lieu de valorisation de la dimension politique.